

Un processus d'apprentissage collectif

La population suisse et la population migrante sont confrontées de manière solidaire au défi de l'intégration. Comment prévenir les risques de fragmentation sociale? Comment éviter l'affaiblissement du lien social? L'intégration apparaît comme un processus par lequel des individus ont accès à des ressources économiques, culturelles, sociales et politiques permettant d'assurer leur autonomie et leur participation à la vie collective. Pour le FIMM Suisse, l'intégration est un processus d'apprentissage collectif qui se fonde sur des valeurs partagées. Ce processus, dont les enjeux sont multiples, doit être embrayé par une politique d'intégration active dans une Suisse que les migrants ont appris à aimer.

Le phénomène migratoire a pris une telle ampleur en Suisse, au cours des dernières décennies qu'il est devenu un enjeu non seulement démographique et économique, mais aussi politique. La Suisse est devenue incontestablement une société pluriculturelle. Les migrants se sont enracinés. La diversité des populations fonde la société suisse du XXI^{ème} siècle. Considérée comme phénomène économique provisoire la présence de la population migrante est devenue un élément constitutif de la société suisse.

Comme toutes les nations européennes, la Suisse est aujourd'hui traversée par des tensions engendrées par une réalité sociale faite, certes, de diversités, mais aussi d'inégalités. Dans le champ politique, la question de la cohabitation de personnes ayant des origines multiples et la question sociale ne peuvent plus être dissociées. La problématique de l'immigration et les défis posés par la précarité sociale ouvrent une réflexion sur la manière de vivre ensemble. Pour le Forum pour l'intégration des migrants et des migrantes FIMM Suisse, l'intégration est un processus d'apprentissage collectif qui passe par une reconnaissance de l'identité propre de chaque être humain, mais aussi par une reconnaissance des valeurs générales qui nous permettent de fonctionner comme une société. L'intégration peut être envisagée aussi comme le résultat voulu d'une politique publique active visant à assurer un accès équitable aux ressources sociales à chacun et l'égalité des droits et des devoirs de tous.

L'intégration: une politique publique

L'intégration revient à reconnaître à chacun la place qu'il occupe dans l'économie, le cadre social ou culturel tout en préservant ses références d'origine. C'est un processus cherchant à susciter

la participation active des migrants à la communauté helvétique en tenant pour principe que l'ensemble sociétal s'enrichit par la diversité des composants dans le cadre d'un code du vivre ensemble permettant le maintien du lien social. Cependant, plusieurs questions émergent. Le lien social doit-il être garanti par le refoulement de certaines différences culturelles dans le domaine du privé ou faut-il leur laisser la possibilité d'une expression sans restriction dans l'espace public? Le lien social doit-il être renforcé par la reconnaissance des «droits spécifiques» ou plutôt par l'acceptation de valeurs générales et d'obligations communes? Quelles sont ces valeurs générales pouvant constituer le noyau d'un code de vie commun à toutes les communautés?

Le pluralisme culturel est une dimension majeure de la notion d'intégration. Cependant, la vénération de la diversité ne doit pas maintenir les populations à l'écart les unes des autres. Aucune société ne peut fonctionner durablement sans un jeu de références communes. Le Forum revendique un code du vivre ensemble permettant la construction d'une relation de coexistence et de reconnaissance réciproque des populations de toutes les origines. Ce code est fondé sur des valeurs générales et sur des principes d'engagement citoyen. La Charte du FIMM Suisse spécifie les valeurs essentielles à travers lesquelles le Forum définit son identité collective: le respect des Droits de l'Homme, la Démocratie, la Laïcité, le respect de l'Autre et de l'Environnement. Il attend de tous ses membres qu'ils se réfèrent à ces valeurs et les fassent vivre par leur engagement et leur action.

Le respect des règles de vie communes est un processus d'apprentissage collectif qui concerne toutes les couches de la population et toutes les instances. Le FIMM Suisse participe à ce processus d'apprentissage en s'impliquant dans les débats sur l'avenir de la société suisse. Cette participation opère selon deux principes fondamentaux: la défense du primat des droits individuels sur les droits communautaires; l'idée d'une transversalité des actions d'intégration.

Le premier de ces principes rappelle que l'octroi des droits collectifs (communautaires) ne doit pas concurrencer le renforcement des droits individuels (principe de l'égalité des droits et des devoirs des personnes). L'idée d'une «discrimination positive», de «droits spéciaux» en faveur des groupes minoritaires ne saurait être acceptée comme une exigence permanente. Les «droits spé-

ciaux» ont un simple rôle de compensation devant des inégalités parfois importantes. Les garanties temporaires que ces droits peuvent apporter à certaines populations fragilisées doivent être subordonnées au strict respect de l'égalité des devoirs et des droits individuels. Le principe de transversalité de l'action collective souligne que la reconnaissance des spécificités culturelles doit être étroitement articulée à la mise en œuvre de politiques de prévention de la pauvreté et de l'exclusion en faveur de la population suisse et de la population migrante les plus précarisées. Le FIMM Suisse considère l'intégration de tous – Suisses et immigrants – et le renforcement du lien social comme un bien public.

Principaux enjeux

L'adoption des valeurs fondamentales de la démocratie intégrative par les communautés migrantes et des devoirs citoyens qu'elles imposent doit s'accompagner par une politique active d'intégration visant l'égalité des droits. La politique d'intégration apparaît pour le FIMM Suisse comme une voie de crête, une voie étroite mais nécessaire entre deux conceptions extrêmes. La première, toujours prête à renaître des cendres, considère le pays d'accueil comme une page déjà écrite et imprimée, comme une terre dont les lois, les valeurs, les croyances, etc., auraient été fixées et figées une fois pour toutes, les immigrants n'ayant plus qu'à s'y conformer ou à déguerpir. L'autre attitude extrême conduit à considérer le pays d'accueil comme une page blanche où chacun pourrait écrire ce qui lui plaît, ou pire, comme un terrain vague où chacun pourrait s'installer avec armes et bagages sans rien changer à ses habitudes. Ces deux conceptions sont symétriques, mais elles mènent à une même destination: la négation de l'Autre. Elles doivent être refusées. Si nous les excluons par avance, la question politique majeure qui nous est posée devient simple à formuler: comment des individus aux identités sociales et culturelles différentes et aux ressources sociales inégales peuvent-ils vivre ensemble au sein d'une société démocratique?

La réponse à la question de la fragmentation sociale et de la montée de la xénophobie et du racisme passe par un renouvellement de la conception de la citoyenneté associant la démocratie intégrative et le développement de l'Etat social. Si les populations migrantes veulent s'intégrer, si elles veulent disposer des mêmes droits et s'acquitter de leurs devoirs citoyens, elles doivent pouvoir organiser leur participation qualifiée aux débats publics. En révélant les manquements de la société aux principes d'équité et d'égalité des droits, le FIMM Suisse veut contribuer à organiser la critique constante que la société exerce sur elle-même dans une perspective de renforcement de la démocratie intégrative. Le repli communautariste ne saurait constituer une réponse pertinente à la xénophobie. Par son action, il veut contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'intégration dont les enjeux sont multiples.

■ **Ecole: l'accès à l'éducation n'est pas pareil pour tous.** L'éducation et la formation constituent des enjeux majeurs pour l'intégration. Elles favorisent la mobilité professionnelle et diminuent les risques de précarité. Le FIMM Suisse observe des différences, particulièrement marquantes dans l'accès à des formations supérieures ou permettant une meilleure qualification, entre certains jeunes migrants (jeunes filles, jeunes issus des nouvelles populations de migrants, jeunes défavorisés) et les autres. La formation doit être ancrée comme un élément essentiel d'une politique d'intégration. L'école publique a l'obligation de veiller à ce que tout enfant, quel que soit le statut de séjour (légal ou illégal) des parents, soit scolarisé et accède à une formation professionnelle.

■ **Travail: inégalité des chances et inégalité des droits.** Le travail reste le grand intégrateur des sociétés modernes. Il procure un revenu, une identité personnelle et il est facteur de reconnaissance sociale. Le FIMM Suisse observe de grandes différences, des disparités et des discriminations, tant entre les nationaux et les migrants qu'entre différents groupes de migrants de statut de résidence et de provenance divers. Elles se traduisent sous l'angle des niveaux de revenu, de la précarité et du risque de chômage. Le FIMM Suisse milite en faveur d'une politique d'intégration associant étroitement les partenaires sociaux, les institutions et les prestataires de formations visant à assurer le respect de l'égalité des droits et des chances de tous dans le domaine du travail.

■ **Logement: prévenir la ségrégation résidentielle.** En Suisse, la juxtaposition des phénomènes de précarisation sociale et d'ethnisation de certains quartiers ou de communes montre une tendance à l'amplification des divisions sociales et culturelles de l'espace des grandes agglomérations urbaines. Des concentrations ethniques se produisent partout où les habitants qui ont les moyens déménagent. Le FIMM Suisse se refuse à envisager la ségrégation résidentielle comme une fatalité. Il appelle les pouvoirs publics à mettre en place des politiques de logement et d'amélioration de la qualité du cadre de vie dans les centres et les zones suburbaines visant à prévenir la concentration des phénomènes de précarité sociale, de stigmatisation et de disqualification des espaces résidentiels.

■ **Santé: un critère de qualité.** L'état de santé a une influence importante sur le processus d'intégration. Inversement, l'isolement, la précarité des statuts de séjour et l'insécurité économique et sociale engendrent des problèmes de santé. Les bar-

rières linguistiques peuvent renforcer ces processus. Une partie de la population migrante est exposée à des risques importants dans le domaine de la santé. Les migrants âgés sont très fragilisés et sont exposés à des risques accrus de pauvreté. L'accès au système de santé est souvent plus difficile pour différents groupes de population étrangère, en particulier les «sans-papiers». L'attribution des prestations sociales doit être liée à la résidence sur le territoire suisse sans aucune discrimination d'origine et de statut. Le principe d'égalité des droits régit l'ensemble des prestations du système sanitaire, assurantiel et de l'aide sociale. L'ouverture interculturelle doit être un critère de qualité des services sanitaires et sociaux.

■ **Religion: une laïcité tolérante.** Le projet d'intégration repose sur la reconnaissance des identités culturelles propres aux différentes populations, y compris les croyances et les pratiques religieuses. L'intégration interroge aussi la manière dont nous pouvons transcender les particularismes. Aucune appartenance n'est définitive. Le FIMM Suisse refuse les visions théocratiques de la vie de la Cité, le rapport violent au politique, mais aussi toutes les formes d'enfermement identitaire et d'intransigeance en contradiction avec les valeurs démocratiques. Il affirme la prééminence des Droits de l'Homme sur les particularismes ethniques et religieux. Le FIMM Suisse milite en faveur d'une laïcité tolérante, ouverte au dialogue interculturel dans l'espace privé, mais aussi public, capable de construire les conditions permettant à des personnes d'origines culturelles et d'appartenances diverses de vivre non pas les unes à côté des autres, mais les unes avec les autres.

■ **Information: vers le pluralisme culturel.** Les moyens de communication nous renvoient trop souvent une image négative des migrants fondée sur des «faits divers» plus significatifs des ratés de l'intégration que des comportements, des aspirations, des espoirs et des rêves des migrants. Le FIMM Suisse condamne les incivilités, la délinquance et la violence quels qu'en soient les auteurs. Il condamne aussi l'instrumentalisation de la peur et l'exploitation des comportements insensés, réels ou fantasmés, de personnes d'origine étrangère par les milieux xénophobes. Le FIMM Suisse appelle les médias à une attitude responsable et critique et à l'ouverture d'un dialogue avec les organisations représentatives des milieux migrants. Les pouvoirs publics doivent rendre les médias plus sensibles à la manière dont les informa-

Antonio Da Cunha est président du Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants FIMM Suisse et membre de la Commission fédérale des étrangers.

tions sur les communautés migrantes sont traitées. Le pluralisme culturel dans les moyens de communication peut constituer un instrument d'intégration puissant.

■ Citoyenneté et droits politiques: étrangers et citoyens.

La nationalité est un lien juridique individuel, unifiant une personne, un territoire et un Etat. La citoyenneté est une construction sociale fondée sur l'égalité de dignité de tous. Elle comprend trois dimensions: sociale (garantie de niveau de vie, de sécurité sociale, d'accès au système éducatif, etc.); civile (liberté de pensée, de parole, de croyance, de passer des contrats, etc.); politique (droit de vote, d'éligibilité, etc.). Jusqu'à maintenant, l'axe principal de la gestion collective du «problème des étrangers» par les pouvoirs publics a dissocié leur participation à la vie économique de leur participation à la vie politique. Le FIMM Suisse est convaincu que cette politique a atteint ses limites. Il milite en faveur d'une Nouvelle Citoyenneté, multiple, fondée sur le droit du sol, détachée de l'idéologie de l'assimilation, dissociée de l'idée de nationalité. L'intégration sera renforcée par les avancées en matière d'octroi de droit de vote et d'éligibilité.

Vers une politique d'intégration

Pour le FIMM Suisse, les enjeux de l'intégration se situent autant au niveau des rapports sociaux qu'au niveau institutionnel. La politique actuelle de promotion de l'intégration est fondée sur trois piliers: l'intégration structurelle (principe de non-discrimination); l'intégration socioculturelle (promotion de projets permettant d'amplifier les échanges interculturels); l'intégration politique. Ces orientations sont très prometteuses. Cependant, l'intégration reste encore un processus trop sélectif et de longue durée conditionnée par les structures du marché du travail, le fonctionnement du marché du logement, un encadrement législatif restrictif que la nouvelle loi sur les étrangers ne va pas améliorer. Le concept d'intégration de la Confédération n'est certainement pas un alibi. Mais, sa mise en œuvre est aujourd'hui conditionnée autant par une vision idéologique attribuant une primauté aux dimensions économiques, que par un rapport de forces politique. Le lien social est politique: vivre ensemble c'est être citoyen d'une même communauté fondée sur l'égalité de dignité de tous. La politique d'intégration doit dessiner une nouvelle ambition, au-delà des actions de simple régulation du marché du travail et de maîtrise des flux migratoires: il s'agit de dépasser le déficit de citoyenneté des sociétés pluriculturelles, de maîtriser la montée de l'intolérance, de renforcer le lien social dans un pays que les migrants ont appris à aimer.

Ein kollektiver Lernprozess

Die einheimische und die zugewanderte Bevölkerung der Schweiz müssen sich solidarisch der Herausforderung «Integration» stellen. Wie können wir das Risiko einer sozialen Fragmentierung mindern? Wie die Schwächung des sozialen Zusammenhalts vermeiden? Integration zeigt sich als Prozess, der den einzelnen Menschen den Zugang zu wirtschaftlichen, kulturellen, sozialen und politischen Ressourcen ermöglicht. So wird ihre Selbständigkeit, aber auch ihre Teilhabe am gesellschaftlichen Leben gefördert. Für das Forum für die Integration der Migrantinnen und Migranten FIMM ist Integration ein kollektiver Lernprozess, der auf gemeinsamen Werten basiert. Damit er gelingen kann, braucht es eine aktive Integrationspolitik dieses Landes, einer Schweiz, welche die Zugewanderten lieb gewonnen haben.